

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 15 janvier 2021

L'an deux mil vingt, le 15 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le 8 janvier s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire.

Étaient présents : LEBRUN Bettina, LEGER David, FOLLAIN Sébastien, TOUPIN Bénédicte, HAUTOIS David, BOËTTI Gilles, LEBOCEY Émilie, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MONTAIS Sylvie, MAZURE Romain.

Était absent excusé : /

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire LEBRUN Bettina

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	11
	Votants :	11

ORDRE DU JOUR

Présentation du CIAS du Pays de Château-Gontier

Approbation PV du 4 décembre 2020

Convention cabanes

Monsieur le Maire propose de confier la gérance des cabanes situées à l'écluse de la Benâtre à compter du 1^{er} janvier 2021 à l'association l'Escargot Tranquille, représentée par Mme BAZIN Anaïs.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de valider la convention :

CONVENTION DE MISE EN GERANCE DES « CABANES » A LA BENATRE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'une part,

La commune d'Origné, représentée par Monsieur LEMARIÉ Christophe, Maire

Et

D'autre part,

L'association l'Escargot Tranquille, la Tribourgère, 53360 ORIGNÉ, représenté par Madame BAZIN Anaïs, SIRET 81782438600012

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

A compter du 01 janvier 2021, la Commune d'Origné met à disposition deux logements type « cabane » en gérance à L'association l'Escargot Tranquille, représenté par Madame BAZIN Anaïs pour l'année 2021.

Une nouvelle convention sera à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'association l'Escargot Tranquille, représentée par Madame BAZIN Anaïs sera en charge de gérer la réservation des « cabanes » et l'état des lieux avant et après chaque location.

Pour cette gérance L'association l'Escargot Tranquille, représentée par Madame BAZIN Anaïs recevra une indemnité de 15 € par nuitée réservée.

L'encaissement des locations se fera auprès L'association l'Escargot Tranquille, représentée par Madame BAZIN Anaïs, soit en espèce, chèque ou carte bancaire.

Un site internet de réservation sera mis en ligne avec l'aide du Sud Mayenne Tourisme de Chateau-Gontier-sur-Mayenne.

L'association l'Escargot Tranquille, représentée par Madame BAZIN Anaïs reversera à la commune d'Origné avant le 15 décembre de l'année la recette des réservations suivant la répartition si dessous :

Tarif de la nuitée : 30 €

Indemnité de gérance : 15 €/nuitée

Reversement à la commune : 15 €/nuitée

Fait à Origné le en 2 exemplaires.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la-dite convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec L'association l'Escargot Tranquille

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Devis travaux

Monsieur le Maire présente deux devis pour l'entretien des systèmes de ventilation présents sur l'ensemble des bâtiments communaux.

- BARILLER (devis 185) : 1584.68 € HT / TTC
- FHV (devis 202011-00047) : 898 € HT / 1 077.60 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTTE le devis de l'entreprise FHV pour un montant de 898.00 € HT soit 1077.60 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Un devis a été demandé à l'entreprise BARILLER pour l'installation d'un coffret prises extérieur au niveau de la salle des fêtes, le montant du devis est de 982.17 € HT/TTC.

Le Conseil Municipal **ne souhaite pas valider** le devis, et demande à Monsieur GUILLOUX Lionel de revoir avec l'entreprise le tarif.

Décision modificative

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

- dépenses de fonctionnement

* 011 C/ 6152323 + 841€

* 011 C/061 + 424 €

* 022 - 1265 €

Questions diverses

- City park :

Prévoir un rendez-vous pour visite de city park

Suite à la réception des devis, il sera proposé aux entreprises de venir présenter en conseil municipal leur devis.

- Animation :

Théâtre : le 2 avril 2021, spectacle « Mouchka » avec la compagnie Autrement Dit.

Le prix du spectacle est de 400 €

Le Conseil Municipal VALIDE la proposition de spectacle et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat de Cession entre la Compagnie Autrement Dit et la Commune d'ORIGNÉ.

Exposition : période de Mai à Aout 2021.

Vernissage début Mai 2021, le prix de l'exposition est de 600 €

Déposer une demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

- Point restauration scolaire :

Changement de prestataire au 04 janvier 2021, retour positif des enfants.

- 1 arbre, 1 enfant :

Comme tous les ans la commune souhaite renouveler l'opération « 1 arbre, 1 enfant », la date retenue est le 13 mars à 11h, la plantation aura lieu autour du terrain de pétanques.

Seront invités les familles ayant eu une naissance en 2019 et 2020.

- Convention CAUE :

Une convention est proposée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne) en vue de la mission « conseil à la maîtrise d'ouvrage – aide à la programmation et étude de faisabilité en matière d'équipement public » pour le projet d'aménagement d'un terrain situé face à la mairie et jouxtant le lotissement pour la réalisation « place du village » le prix de la prestation est de 2 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTTE la convention et la participation de 2 000€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

- Lotissement, convention :

Une convention pour la vente des parcelles du lotissement est proposée par M. GUEDON Johann, Conseiller immobilier Indépendant pour Propriété-privées.com.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTTE la convention de vente des parcelles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

- Election, renouvellement des commissions :

Désignation déléguée de l'administration :

Titulaire : Raymond HACQUES

Suppléant : Daniel PIEDNOIR

Désignation délégué Tribunal :

MAIGNAN Pascale

TOUINT Josiane

Date à retenir :

- vendredi 5 février 2021 à 20h00 : conseil municipal

Fin de séance : 1h00

Le secrétaire de séance
Madame LEBRUN Bettina

Le Maire
Monsieur LEMARIÉ Christophe